



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2007.

Le Conseil Municipal de la Commune de Venelles, s'est réuni en séance publique le mardi 18 Décembre 2007 à 18 heures 30, sous la présidence de Jean-Pierre SAEZ, Maire de Venelles.

Etaient présents à cette assemblée : Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA (à partir de la délibération n°4), Marie-Béatrice BAUX, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Nicole CARETTE, Pierre MORBELLI, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Claude BOUILLET, Serge BRIANÇON.

Pouvoirs :

Alain QUARANTA à Robert CHARDON (jusqu'à la délibération n°3 incluse)
Emmanuel GARCIA à Lionel D'HUART
Chantal de VALOIS à Monique ALLARD
James GOURIER à Nicole CARETTE
Sylvie LEFEBVRE à Serge BRIANÇON
Damien de BEAUREGARD à Jean-Pierre BABULEAUD
Gérard L'HEVEDER à Pierre MORBELLI

Absents :

Georges BIANCHI
Huguette RISPY
Danielle CAILLE
Alain FAURIS
Danielle BIGEARD
Serge BRIANÇON et son pouvoir Sylvie LEFEBVRE pour le vote de la dernière délibération.

Nicole CARETTE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2007 est approuvé à l'UNANIMITE.

Serge BRIANÇON demande la parole pour lire une déclaration (Annexe 1).

Robert CHARDON répond que le Compte Administratif est à la disposition des élus, que l'ensemble des chiffres figurent dans la note de synthèse, que la répartition des postes est croisée par fonction notamment pour la culture, que néanmoins il a établi un comparatif des budgets « culture » 2005 et 2008, document de travail informel qui sera distribué en séance.

Serge BRIANÇON voulait cette note avec la convocation du présent conseil.

I – URBANISME.

1/ INTEGRATION PROGRESSIVE DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – DEFINITION D'UN CADRE GENERAL.

Est ajouté, dans le dispositif de la délibération susvisée, le paragraphe suivant :

- DIRE que l'enveloppe budgétaire annuelle consacrée à la remise en état préalable à l'intégration dans le domaine public communal de ce type de voirie est plafonnée à hauteur de 20 % maximum du montant global annuel affecté aux travaux de voirie sur l'ensemble de la commune.

Pierre MORBELLI attire l'attention sur le fait que cette délibération peut se révéler dangereuse et grever de manière considérable le budget de la commune. Il énumère les critères préalablement en vigueur : voie de plus de 25 ans, conforme au cahier des charges en cours, résistance de 40 tonnes pour permettre notamment le passage des camions/poubelles. Il pense que les règles doivent être les mêmes pour tous, que certains lotissements n'ont pas respecté le cahier des charges alors que d'autres ont fait l'effort de s'y tenir.

Serge BRIANÇON comprend qu'augmenter le linéaire de la voirie communale permettra une rentrée complémentaire de la DGF. Il fait remarquer qu'en raison du calendrier chargé, il n'a pu assister à la réunion de la commission et le regrette. Il relève le fait que les propriétaires privés perdront la maîtrise et l'usage de la voie et que cela demande réflexion. Il espère que cette délibération n'est pas une délibération de principe électoraliste.

Pierre MORBELLI exprime ses doutes quant à la capacité de la commune à investir dans la réfection : l'entretien de voirie s'élève en 2007 à 150 000 €, 20 % de cette somme soit 30 000 €, c'est bien peu....

Monsieur le Maire répond que c'est une délibération cadre qui est présentée aujourd'hui, que des variantes sont possibles.

Robert CHARDON expose qu'à son avis tous les administrés Venellois doivent être mis sur un pied d'égalité, que chaque contribuable doit profiter des mêmes services. La régie des eaux intègre déjà dans le domaine public l'ensemble des réseaux eau et assainissement. Aujourd'hui la situation financière de la commune est plus sereine et permet d'envisager ces intégrations de voies.

Monsieur le Maire juge cette mesure raisonnable, d'autant que les demandes des résidents représentent une longueur de 7 km, sur 15 km au total, que l'intégration est étalée dans le temps à raison de 20 % de la totalité par an, l'enveloppe budgétaire consacrée à la remise en état étant plafonnée à hauteur de 20 % du montant global annuel des travaux de voirie.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 4 VOIX CONTRE (Didier DESPREZ, Evelyne COURSOL, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER), 5 ABSTENTIONS (Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Serge BRIANCON, Sylvie LEFEBVRE, Claude BOUILLET).

2/ CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE NOTARIAL (ADSN).

ADOpte A L'UNANIMITE

II – BIBLIOTHEQUE.

3/ ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF DE PARTENARIAT DE LA BANQUE REGIONALE DU LIVRE MIS EN PLACE PAR LE « COBIAC ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

III – DEVELOPPEMENT DURABLE.

19 heures 10 : Arrivée d'Alain QUARANTA

4/ ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE VENELLES DANS UNE DEMARCHE D'ACHAT PUBLIC ECO-RESPONSABLE.

20

Lydie ARDEVOL fait remarquer que Venelles et Simiane sont les deux seules communes retenues dans le département dans le cadre du programme AGIR.

Pierre MORBELLI reconnaît la bonne organisation du Grenelle de l'environnement à Venelles, les associations ont été intéressées par cette consultation. Il souhaite à présent l'avancée d'un pas supplémentaire sur les préconisations qui ont été proposées à l'issue des débats et l'engagement de la collectivité dans ce domaine. Il souhaite une démarche concrète et réaliste.

Monsieur le Maire fait part de l'adhésion des personnels et des élus lors de la préparation de ce Grenelle. Aujourd'hui, il faut passer à des objectifs concrets. La commission développement durable élargie aux associations se réunira deuxième quinzaine de janvier pour travailler sur une programmation concrète et hiérarchisée des projets.

Serge BRIANÇON se félicite de la grande qualité des ateliers, il attend que cela soit suivi de faits concrets. Il regrette que cette délibération arrive si tard car le guide de l'achat public existe déjà depuis 3 ans.

Evelyne COURSOL développe trois idées essentielles :

- l'humilité devant la démarche nouvelle, c'est un concept transversal difficile à mettre en place,
- le volontarisme et l'exemplarité des entreprises publiques avec notamment le développement d'un volet pédagogique et de formation,
- la coopération avec les autres communes.

Monsieur le Maire souligne une modification des comportements et demande une vigilance constante. Les appels d'offres tendront vers des achats éco-responsables et le respect des normes 9001, 14001 et 22000 par les entreprises soumissionnaires.

Evelyne COURSOL s'inquiète de savoir si la société choisie pour la restauration collective a mis en place les actions pédagogiques proposées lors de sa présentation.

Monsieur le Maire confirme.

Pierre MORBELLI regrette que la CPA abandonne le quadri-flux en collecte sélective alors que les Venellois étaient les pionniers devant cette démarche éco-citoyenne. « La CPA fait marche arrière face à des contraintes financières imposées par les trusts économiques et revient au bi-flux ». Il exprime le vœu que M. le Maire, dans le cadre de sa délégation, se mobilise en faveur du quadri-flux.

Serge BRIANÇON propose qu'une analyse soit effectuée en matière d'antennes de téléphonie.

Monsieur le Maire se dit sensible à la problématique. D'autre part, il s'engage à intervenir auprès de la CPA au sujet de la collecte sélective.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5/ APPEL A PROJET INITIE PAR CAP ENERGIE – REPONSE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 16 octobre est un premier effort de la commune en faveur des administrés améliorant l'isolation de leur habitation. La Région a rattrapé son retard et est placée au second rang national pour l'installation de chauffe-eau solaire.

Didier DESPREZ à la lecture du cahier des charges et des contraintes imposées par Cap Energie, s'inquiète du délai très court pour faire des propositions et boucler des dossiers non finalisés à ce jour.

Serge BRIANÇON pense que cette délibération vise l'aménagement du terrain des Michelons et se pose la question de savoir si le dossier est suffisamment engagé pour répondre au cahier des charges.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit aujourd'hui de prendre rang et que la réflexion se portera principalement sur une vision globale de la production d'énergie dans les nouveaux quartiers ceci afin d'être opérationnels dès le vote du PLU en 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6/ NATURA 2000 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE FR 9301605 « MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE-FORET DE PEYROLLES-MONTAGNE DES UBACS-MONTAGNE D'ARTIGUES ».

Monsieur le Maire fait remarquer que le principe de NATURA 2000 est la notion même des actions en faveur du développement durable. Le secteur est le seul en France qui regroupe 50 % des espèces végétales, 50 % des espèces animales de l'ensemble de l'Europe, la préservation de la biodiversité est donc prépondérante.

Evelyne COURSOL se réjouit de cet élargissement qui englobe ainsi l'ensemble visuel autour de Sainte Victoire. Elle-même a travaillé sur le dossier NATURA 2000 et elle précise que tous les acteurs ont apporté leur participation : grimpeurs, randonneurs, agriculteurs, propriétaires privés.

Alain QUARANTA précise qu'il est intervenu pour la prise en compte de toute la bande située derrière le parc des sports.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7/ CONVENTION D'AIDE A LA CREATION D'UN POSTE D'ECONOME DE FLUX AVEC LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.

Monsieur le Maire expose que d'ici décembre 2008 les collectivités publiques devront réaliser leur bilan énergétique. Le principe de la création de ce poste permettra à terme de le financer sur les économies réalisées.

Didier DESPREZ est favorable à ce qu'une personne soit particulièrement affectée à cette tâche et permettra, il n'en doute pas, une réduction significative des flux. Il s'interroge cependant sur le fait que ce poste soit municipal, il souligne que la mairie de Simiane travaille dans le même sens par le biais d'une association.

Monsieur le Maire pense que les perspectives à long terme sont plus intéressantes en tant qu'employé municipal, ce poste étant subventionné pendant les 3 premières années, c'est un bon compromis.

Serge BRIANÇON appelle à une démarche identique au niveau de la REVE.

Monsieur le Maire est d'accord sur ce point, une mise à disposition sous forme de prestation pourrait être envisagée.

Serge BRIANÇON évoque les bons résultats obtenus dans le monde associatif tant en matière de pérennisation des emplois que par le travail fait par les bénévoles.

Pierre MORBELLI évoque le fait que ce poste relève de la compétence transversale de la CPA.

Monsieur le Maire informe que la CPA programme la création d'une agence locale de l'énergie qui devrait intégrer les agents du Point Info Energie dans la fonction publique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV – PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES.

8/ CREATION DE POSTE – ECONOME DE FLUX.

Monsieur le Maire argumente que l'une des missions prioritaires du poste sera d'éduquer en interne et de porter à la connaissance du public les renseignements techniques et en matière de subventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

9/ CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - MISE EN PLACE D'AUTOMATES D'APPEL ET D'ALERTE.

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite adhérer à ce service d'appel d'urgence, la mutualisation permettant une prestation plus abordable. La « cellule risque » de la CPA est en première ligne pour donner aux maires toutes les informations leur permettant un déclenchement d'alerte à bon escient. Des tests d'essais seront initialisés lors de la mise en place du système.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VI – FINANCES ET SUBVENTIONS.

10/ REALISATION D'UN EMPRUNT DE 350 000 EUROS POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2007

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre du CREDIT AGRICOLE dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 350 000 euros
- durée : 15 ans
- prêt à taux fixe: 4,69 %
- périodicité des échéances : ANNUELLE
- annuités constantes, amortissement progressif,
- commission : néant,
- indemnité en cas de remboursement anticipé : indemnité semi actuarielle.

Robert CHARDON fait remarquer le faible montant de l'emprunt 350 000 €, au regard des investissements 2,4 millions d'€ : Certaines dépenses prévues n'ont pas encore été réalisées, nous avons reçu des rentrées complémentaires et nous entendons garder le cap d'un niveau d'endettement maîtrisé.

Serge BRIANÇON se réjouit du taux proposé : 4,69 % qu'il trouve excellent ; la durée de 15 ans étant dans la moyenne pratiquée. En ce qui concerne l'indemnité semi-actuarielle, il s'inquiète de ne pas avoir plus de précisions en cas de remboursement anticipé, quel sera le taux appliqué ? Il demande une réponse à cette question.

Didier DESPREZ appuie sur le fait que la commune a une capacité d'emprunt entre 800 000 et 1 million d'€, c'est un maximum. Il se fait confirmer que les 700 000 € d'emprunt ont bien servis à financer les investissements de 2007. Il déduit donc qu'en additionnant les deux emprunts : celui de 700 000 € du début 2007 et celui-ci 350 000 €, le total est de 1 050 000 €, nous dépassons donc le million d'euros !

Pierre MORBELLI reprend lui aussi, qu'à la lecture de la délibération, les 350 000 € serviront bien à équilibrer 2007. Il pense d'autre part, que les rentrées financières sont une chance à court terme (180 000 de l'Etat pour la reprise de la RN96, 90 000 de la DDA pour le cimetière, 30 000 de la CPA compensation pour pénalités sur le manque de logements sociaux) mais qu'il ne faut pas se le cacher: la rétrocession à la commune de la RN 96 nous coûtera fort cher dans le temps.

Robert CHARDON affirme que les 350 000 € financeront les travaux prévus en 2008.

Didier DESPREZ lui répond qu'alors la délibération n'est pas claire, qu'en tout état de cause si ces 350 000 € sont affectés en 2008, après le vote du budget le montant total de l'emprunt s'élèvera donc à environ 1,8 millions d'euros (350 000 € + 1 440 000 € d'emprunt inscrit au BP).

Robert CHARDON rétorque qu'il s'agit d'un prévisionnel qui sera réajusté au BS.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 5 REFUS DE VOTE (Serge BRIANÇON, Sylvie LEFEBVRE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Claude BOUILLET), 4 VOIX CONTRE (Didier DESPREZ, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL).

11/ VOTE DES TAUX – FISCALITE EXERCICE 2008

Monsieur le Maire expose que la hausse moyenne de la fiscalité des communes sur toute la France est de plus de 20 % au cours du mandat qui s'achève. Il se félicite que Venelles se situe très en dessous.

Serge BRIANÇON réagit en indiquant qu'à contrario certaines communes de la CPA n'ont procédé à aucune augmentation (Aix, Fuveau, Le Puy, Pertuis, Peynier, Puyloubier ...) alors que Venelles se trouve à + 4 % ; certaines communes comme La Roque ou Cabriès ont baissé leurs taux.

Cette baisse des taux, il la demande depuis des années : aucun gros investissement n'ayant été programmé pendant ce présent mandat, les Venellois sont en droit d'attendre un retour financier.

Robert CHARDON répond que vu l'état dans lequel étaient les finances de la commune, seule une augmentation maîtrisée des impôts locaux a permis une remise à flot.

Monsieur de Maire rappelle que les acquisitions foncières ont été financées sans faire appel à l'emprunt.

Didier DESPREZ compare les augmentations : « pendant votre mandature les taux sont passés de 13,88 % à 15,33 % soit + 10,81 %, alors que lors du 1^{er} mandat de Pierre MORBELLI les chiffres ont augmenté de 10,7 % à 11,42 % soit + 6,73 %. Ces chiffres sont incontestables ».

Robert CHARDON rétorque qu'en 2005, la dette était telle qu'une augmentation de la fiscalité était obligatoire.

Monsieur le Maire souligne l'augmentation des taux de la Région et du Département de plus de 50 % sur la mandature, sans que les contribuables y retrouvent le service attendu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL

Robert CHARDON fait remarquer que l'épargne brute est en constante augmentation passant de 625 000 € en 2004 à 1 200 000 € en 2007.

Claude BOUILLET déclare qu'un courrier a été déposé en Mairie le 13 décembre signé par quatre conseillers municipaux d'opposition (lui-même, Serge BRIANÇON, Sylvie LEFEBVRE et Monique ALLARD) demandant des pièces complémentaires à la note de synthèse.

Serge BRIANÇON affirme que sans le budget Culture 2007 et prévisionnel 2008, la liste des subventions aux associations, les élus sont privés des informations indispensables et qu'en conséquence un courrier sera adressé à M. le Sous-Préfet et un recours déposé devant le Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les pièces comptables sont disponibles en permanence auprès des services municipaux et que la liste des subventions aux associations sera présentée au vote du conseil municipal prochain.

Evelyne COURSOL rappelle qu'elle a demandé dès la création du service municipal de la Culture un budget prévisionnel et qu'elle réclame les comptes régulièrement sans obtenir satisfaction.

Robert CHARDON présente aux élus les grands éléments des postes budgétaires 2008 de la Culture, les statistiques annuelles et un comparatif Service Culture/OMCJ. Il précise que ces éléments ne pouvaient être présentés qu'après une année de fonctionnement du service municipal : l'économie annuelle réalisée s'élevant à 31 000 €.

Pierre MORBELLI réfute ce chiffre, la subvention de 210 000 € à l'OMCJ aurait pu être négociée à 100 000 €.

Ce que conteste fortement **Robert CHARDON**, lettre de l'OMCJ à l'appui.

Monsieur le Maire argumente qu'actuellement la Culture est une « culture de partage » et non de « participation » et notamment il souligne la fréquentation importante des écoles.

Michel GRANIER liste les travaux effectués en matière de conformité et d'entretien de voiries et dans les écoles, d'aménagement et de modernisation ; les travaux au Parc des Sports Viennent ensuite les projets d'investissements pour la Poste et la maison Gazelle : opération blanche pour la commune ; dès l'adoption du PLU le programme sur le terrain des Michelons pourra démarrer rapidement (75 logements à loyer modéré) la CPA apportant son aide en matière d'aménagement de l'entrée de ville et d'une étude pour la construction de ce quartier durable. « Nous ne pouvons que nous réjouir de nos réalisations ».

Monsieur le Maire souligne que le Conseil Général étant défaillant, la commune a autofinancé ces investissements.

Jean-Pierre BABULEAUD énonce l'évolution des chiffres de certaines lignes budgétaires de 2000 à 2008 :

- « Combustibles et Carburants » baisse moyenne de 21,66 %,
- « Catalogues et Imprimés – Publications » pour ces deux postes confondus : baisse moyenne 16,71 %,
- « Réceptions » moins 56,27 %,
- « Télécom » plus 2,8 %,
- « Entretien voies et réseaux » en constante augmentation 87 840 € en 2000 pour atteindre 108 313 € en 2006.

Les chiffres étant parlants, il demande d'arrêter d'énoncer des contre-vérités.

Jean-Pierre MERLIN estime à 670 000 € les travaux réalisés au Parc des Sports, il réagit lui aussi aux allégations suivant lesquelles rien n'a été fait.

Pierre MORBELLI note un changement de cap dans la méthode, le vote du budget ayant lieu en décembre au lieu de mars, sans connaître de façon précise l'assiette fiscale déterminée par la loi de Finances, sans que les subventions aux associations soient ventilées, l'année budgétaire sera complète et non plus sur 11 mois, nous serons obligés de fonctionner par Décisions Modificatives.

Monsieur le Maire réaffirme que les pénalités sur le manque de logements sociaux sera déduite de la valeur du foncier.

En ce qui concerne la délibération de ventilation des subventions aux associations, il demande aux élus de se référer à l'article L 2313 du CGCT et à l'ordonnance du 26 août 2005, il ajoute que notre manière de procéder est en parfaite légalité.

Pierre MORBELLI pense que ce texte concerne les Régions et les Départements, qu'en ce qui concerne les communes, il ne s'agit que de jurisprudences.

Didier DESPREZ fait remarquer le dérapage en matière d'Actes et Contentieux, de même qu'en Catalogues et Imprimerie, il souligne la baisse du coût du contrat de nettoyage.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 5 REFUS DE VOTE (Serge BRIANÇON, Sylvie LEFEBVRE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Claude BOUILLET), 4 VOIX CONTRE (Didier DESPREZ, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL).

22 heures – DEPART DE SERGE BRIANÇON.

13/ AVANCE SUR SUBVENTION 2008 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
ADOpte A L'UNANIMITE

- DECISIONS -

N°178/2007 du 9 novembre 2007 – CONVENTION DE CONSEIL POUR LA RECHERCHE D'ECONOMIES DANS LE DOMAINE DE LA TAXE FONCIERE

N°179/2007 du 9 novembre 2007 – MAPA DEBROUSSAILLEMENT – FAUCHAGE – ABATTAGE ET ELAGAGE D'ARBRES SUR LES CHEMINS COMMUNAUX ET RURAUX : IMPUTATION BUDGETAIRE COMPLEMENTAIRE

N°181/2007 du 6 novembre 2007 – APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE POUR NOEL 2007.

N°182/2007 du 13 novembre 2007 – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – ACQUISITION D'UN PANNEAU LUMINEUX

Séance levée à 22 heures 05.

La Secrétaire de séance,
Nicole CARETTE.



Monsieur le Maire,

Suite à une lettre à votre attention en date du 13 décembre 2007 de quatre Conseillers municipaux :

- Monique Allard,*
- Claude Bouillet,*
- Sylvie Lefebvre,*
- Serge Briançon.*

Concernant une demande de pièces nécessaires à l'examen de la délibération N°12 pour adopter le budget primitif, lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2007.

Nous constatons les vices de forme et de fond suite à votre refus de communiquer les pièces suivantes :

- Budget culture 2007*
- Budget prévisionnel culture 2008*
- Listes des associations subventionnées sur le budget 2008*

-Vu l'article L.2121-12 du C.G.C.T. sur la nécessité de communiquer une note de synthèse aux élus et vu notamment l'article 2121-13 du C.G.C.T. relatif au droit d'information des membres du Conseil Municipal ;

Le droit à l'information des élus a été posé par la loi du 6 février 1992.

L'article L.2121-13 du CGCT affirme le droit, pour tout membre du Conseil Municipal, à être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Cet article confirme la jurisprudence du C.E. du 29 juin 1990 (Commune de Guitrancourt/Mallet) selon laquelle les conseillers tiennent de leur qualité de membre de l'assemblée, appelés à délibérer sur les affaires de la collectivité, le droit d'être informés de tout ce qui touche à ces affaires dans les conditions leur permettant de remplir leur mandat.

Et, toujours en ce qui concerne les communes de 3 500 habitants et plus, l'art. L.2121-12 du CGCT exige qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération soit adressée avec la convocation des membres du conseil municipal.

Le défaut de cette note explicative de synthèse ou l'insuffisance de ses énonciations entache d'irrégularité les délibérations prises.

L'information des membres des assemblées locales est essentielle car elle permet de contrôler l'action de l'exécutif.

Au regard de la violation manifeste, en l'espèce, de ces dispositions légales, il vous est demandé, de considérer le bien fondé de ces remarques et, en conséquence, de bien vouloir reporter à une séance ultérieure du Conseil Municipal, la délibération N°12 d'adoption du budget primitif 2008 de la commune de Venelles.

Faute de quoi, la délibération votée dans ces conditions sera susceptible d'être déférée devant les juridictions administratives compétentes :

- Sous Préfecture*
- Tribunal Administratif*

Venelles le mardi 18 décembre 2007, intervention de Serge Briançon

